
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-132-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° 132/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Centre aqualudique Nautiloue :
Avenants n°1 au marché Jardin d'eau

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le quinze décembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHERNRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu :

La consultation lancée en date du 28 avril 2005 portant sur le marché public de travaux de réfection de la pataugeoire intérieure du Centre Aqualudique Nautiloue selon une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique :

Le règlement de consultation prévoyant un allotissement en 10 lots dont 1 fait l'objet d'une tranche optionnelle (lot n°5) ;

Le rapport d'analyse des offres et la CAO en date du 23/06/2025 ;

La seconde commission d'appel d'offre réunie en date du 20/11/2025 ;

Considérant :

- Que les lots n°1, 2, A & B ont nécessité des travaux supplémentaires dus à une erreur dans le D.O.E. initial de Nautiloue concernant les hauteurs de chappes, et la constitution de certains massifs bétons (banc, goulottes) pour un montant de 20 000 € HT ;
- Que le lot n°4 a nécessité une adaptation des plans initiaux au niveau de la conception de la chute d'eau pour ainsi éviter l'eau stagnante lors de l'arrêt de l'installation pour un montant de 1000 € HT ;
- Que le lot n°7 a été modifié dans son contenu, notamment pour faciliter la maintenance quotidienne de l'installation par le remplacement des 2 bacs tampons par un seul bac et par le remplacement des crépines du filtre à sable pour éviter toute casse. Et pour s'adapter aux nouvelles hauteurs de chappe, par le remplacement de l'ancienne plaque à bulles et l'ajout de buses supplémentaires pour un montant de 7244.70€ HT ;
- Que les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget principal 2025.

Détails des avenants par lot :

Lot	Entreprise	Montant de l'avenant en € H.T	Montant total du lot en € H.T	Montant total du lot en € T.T.C	Ecart base
1.0	BORNIER SARL	7 850.8	34 050.8	40 861.0	30%
2.0	BORNIER SARL	9 649.2	70 449.2	84 539.0	16%
4.0	PALEO ART STUDIO	1 000.0	19 750.0	23 700.0	5%
7.0	TECH'O FLUIDES	7 244.7	79 644.7	95 573.6	10%
A	BORNIER SARL	500.0	5 300.0	6 360.0	10%
B	BORNIER SARL	2 000.0	23 000.0	27 600.0	10%
TOTAL		28 244.7	293 696.7	352 436.0	11%

Invité à délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valider les montants des avenants présentés ci-dessus ;
- Autoriser le Président à signer les avenants des lots n°1, 2, 4, 7, A et B.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,
Jean Claude GRENIER
Président